

# L' HUMANITE ROUGE

PARTI COMMUNISTE MARXISTE LENINISTE

## Un mauvais accord

L' accord franco-soviétique d'approvisionnement en gaz sibérien, signé il y a quelques jours, a suscité des remous et des critiques. Certaines d'entre elles ne manquent pas de surprendre : celles de la droite, d'un d'Ornano, ancien ministre de Giscard, alors que c'est le gouvernement giscardien qui donna en 1980 le feu vert à GDF pour engager les négociations avec l'URSS, ainsi que celles d'un gouvernement allemand qui a signé un accord similaire en novembre dernier et vient de faire négocier un gigantesque contrat de ventes de tubes destinés au transport du gaz sibérien par Mannesman, constituent un concert de cris et de protestations hypocrites auquel nous ne nous associons pas.

Pour autant, devons nous cesser de penser par nous-mêmes et nous interdire de réfléchir : bon ou mauvais accord? Le gouvernement français justifie sa décision par trois raisons : il faut diversifier les sources d'énergie et leur approvisionnement, l'accord est purement commercial, il dégagera des emplois en France. Qu'en est-il en réalité?

Diversifier les sources d'énergie, souci louable, s'assortit de curieuses décisions et considérations ; ainsi on diminue la part du charbon et on prévoit encore de fermer des mines en France-même ; ainsi, on prétend se désengager du pétrole moyen-oriental, alors que cette source d'approvisionnement, si elle est fondée sur des accords financiers équitables pour des pays arabes, peut constituer une alliance solide avec certains pays du Tiers Monde, en indépendance par rapport aux deux superpuissances.

Car, diversification des sources d'approvisionnement ne signifie pas nécessairement garantie d'indépendance énergétique. C'est la question centrale. En 1990, 5% de l'énergie, 30% du gaz seront fournis par l'URSS. Le gouvernement Mauroy ne vient-il pas de placer notre pays à la merci de la fermeture du robinet soviétique en cas de guerre ou d'aggravation de la tension en Europe? 5% des sources d'énergie pèseront lourd en cas de conflit. Et pendant 25 ans, faudra-t-il risquer de céder aux pressions pour recevoir ce gaz coûte que coûte? Le stockage de gaz annoncé par Jacques Delors suffira-t-il?

Dans la situation d'aggravation des risques de guerre entre les Etats-Unis et l'URSS, un accord d'une telle ampleur et d'un tel enjeu, ne saurait être purement commercial. Sa dimension politique n'échappe à personne. Pas plus que nous n'approuvons les dépendances de la technologie vis-à-vis des Etats-Unis, nous ne sommes d'accord avec une dépendance énergétique vis-à-vis de l'URSS.

Certains, au gouvernement ou ailleurs, pensent sans doute pouvoir « acheter » la détente et la paix par des achats massifs à l'URSS ; ils pensent l'amadouer en l'aidant à surmonter ses difficultés économiques. C'est un leurre dangereux. Une politique de fermeté face à sa politique expansionniste nous semble beaucoup plus payante et efficace. Jusqu'à ce jour, la fermeté est restée du domaine des paroles alors qu'aucun acte d'aide concrète n'a été fait en faveur des peuples afghan, cambodgien, érythréen, en butte à l'occupation et aux manœuvres soviétiques.

Les ouvriers français gagneront-ils du travail par cet accord? Thomson et Creusot-Loire y gagnent des marchés juteux, cela est vrai. Les rumeurs de restructuration et de licenciements chez Thomson donnent fort à penser que, dans la logique capitaliste en vigueur, marchés conquis ne signifie pas emplois.

Une autre logique est possible : elle implique à la fois indépendance vis-à-vis des superpuissances, solidarité avec le Tiers Monde et rupture avec le profit. L'accord sur le gaz sibérien ne répond à aucune de ces trois exigences. Voilà pourquoi nous le pensons un mauvais accord.

Camille GRANOT

## Pour le changement, la parole aux travailleurs



### DECLARATION DU SECRETARIAT POLITIQUE DU PCML

Depuis le 10 mai, des changements favorables aux travailleurs, des améliorations par rapport à ce que nous préparait Giscard, sont intervenus, en particulier :

- dans le domaine des libertés, avec la loi d'amnistie, la dissolution de la Cour de sûreté de l'Etat, l'abrogation de la loi anti-casseurs, la suspension des expulsions de travailleurs immigrés et la régularisation de la situation de certains d'entre eux ;
- en ce qui concerne l'emploi, avec la création de 125 000 emplois publics, la limitation de l'intérim, le rétablissement de la Sécurité sociale pour les chômeurs non indemnisés ;

- sur le plan social, avec l'augmentation des prestations familiales et vieillesse, la cinquième semaine de congés payés, la retraite à 60 ans, l'exonération d'impôt sur le revenu pour les salaires inférieurs ou égaux au SMIC.

Mais d'autres mesures du gouvernement sont insuffisantes ou négatives du point de vue des intérêts de la classe ouvrière :

- le pouvoir d'achat continue à baisser par rapport à l'augmentation réelle des prix, le rétablissement de la cotisation supplémentaire de 1% aggravant encore la situation ;

- il n'y a eu aucune remise en cause du pouvoir patronal par rapport aux licenciements, qui se sont ainsi poursuivis ;

- les nationalisations s'accompagnent d'indemnités énormes pour les gros actionnaires, mais le gouvernement refuse de garantir l'emploi ;

- la réduction du temps de travail s'accompagne de contreparties remettant en cause des acquis : contingent d'heures supplémentaires, travail du week-end, ... ;

- alors que l'impôt sur la fortune est symbolique, le gouvernement a multiplié les aides au patronat et

exonérations de charges sociales ;

- les tarifs publics ont enregistré de fortes hausses et le gouvernement a refusé de bloquer les prix de la plupart des produits de consommation courante, des loyers et des charges.

François Mitterrand et le gouvernement ont rappelé leur volonté de poursuivre les réformes « à bonne allure », de mettre en œuvre l'ensemble de leur programme électoral. Mais dans le même temps, ils prônent le compromis, la synthèse, avec les forces du grand capital. Ils se contentent en quelque sorte de « gérer » le changement, mais sans appeler à la mobilisation des travailleurs et des forces populaires. La bourgeoisie poursuit son offensive économique et sociale : les restructurations et leurs cortèges de licenciements, la recherche de la rentabilité maximum sur le dos des travailleurs et des peuples du Tiers Monde, se poursuivent.

S'il y a eu, depuis le 10 mai, de nombreuses luttes des travailleurs pour de meilleures conditions de travail et de vie, pour de nouveaux droits, la mobilisation reste faible, la syndicalisation stagne. La classe ouvrière et les travailleurs, en situation de défensive avant le 10 mai, sont dans une attitude d'attente, d'accompagnement de la politique du gouvernement.

Dans ces conditions, le danger est bien réel pour l'indépendance de la classe ouvrière. Elle risque d'être neutralisée, de ne pas être actrice du changement.

Pour que des changements favorables interviennent, il est indispensable que la classe ouvrière, que les travailleurs jouent un rôle actif, un rôle moteur. Il est indispensable qu'ils interviennent par leurs mobilisations, leurs actions, leurs luttes.

Suite page 3

## ESPOIR DEÇU POUR LES VITICULTEURS DU MIDI ?

Interview de Jean huillet  
porte parole  
du CAV de l'Hérault

### Entre nous ...

GOLDOCHIRAC

La peste rose fait des ravages décimant nos vertes campagnes. Les enfants sont endoctrinés dès la maternelle, quand ils ne naissent pas idiots. « On ne respecte plus que les délinquants » (sic)... Les valeurs les plus sacrées sont foulées aux pieds (surtout celles cotées en Bourse). La liberté agonise... La prude et chaste Marianne est aux mains de l'ogre socialo-communiste... Horreur! Même Line Renaud ne chante plus!

Montjoie St-Denis! Voici qu'apparaît, accompagné de ses frères d'armes, le preux chevalier Chirac, lumineux et splendide (la pile est vendue à part). Tremble, ogre socialo-communiste! Chirac-le-brave te fera mordre la poussière. Il délivrera Marianne et désenvoutera le bon peuple écrasé sous ta férule démoniaque. L'avenir est radieux. Et, Toubon-le-sage de s'écrier : « Comment ne pas dire que la lumière qui éclaire notre route, (...) c'est Jacques Chirac »... Tiens! Pendant 23 ans, z'avaient dû oublier de le brancher!?

VOIR PAGE 8

## PLOMBIERS TCHEQUES A PARIS

C'est sûrement au titre des accords d'Helsinki et pour favoriser la libre circulation des hommes et des idées que la radio de Prague et la presse tchécoslovaque ont diffusé ou publié des enregistrements d'opposants. Il ne s'agit pas d'une tribune libre qui permettrait la libre expression, ces enregistrements résultent d'écoutes téléphoniques illicites pratiquées en France dans les locaux de la rédaction de la revue *Témoignage*, éditée en langue tchèque à Paris. En diffusant des extraits de conversations préalablement tronqués, les autorités tchécoslovaques tentent de discréditer l'opposition. Ces écoutes en disent long sur les

conceptions que les autorités de Prague se font des libertés... mais aussi du droit d'asile.

## ATTEINTE A LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE

C'est au bout de trois ans de procédures que la justice a débouté le directeur d'une grande surface sise à Montesson dans les Yvelines. La Ve chambre du tribunal de grande instance de Versailles lui a donné tort contre trois de ses salariés qui, employés à la cafétéria, avaient commis un délit insouvenable. Sans avoir rien payé, ils avaient ingurgité 6 côtelettes de veau invendues et destinées à être jetées à la poubelle. On aurait pu s'attendre à ce que la direction les sanctionne pour avoir mis

gravement en faute leur santé... Pas du tout! Le directeur réclamait réparation pour ce qu'il considérait comme un vol : pas moins de 3 500 francs de dommages et intérêts, ce qui provoque une flambée des cours de la côtelette à 600 francs pièce. Par ailleurs, ces employés furent jetés à la porte. Le patron vient d'être condamné — pourquoi maintenant seulement? — à verser à ses employés 178 000 francs d'indemnités pour « rupture abusive de contrat ».

Est-ce bien pour délit de détournement de 6 côtelettes avariées que M. le directeur s'acharnait sur ses employés ou n'est-ce pas plutôt pour défendre le sacro-saint droit à la propriété symboliquement violé.

## INSÉCURITÉ PATRONALE

L'ancien président du Directoire des Mines de potasse d'Alsace a comparu pour homicide involontaire à la suite d'un accident mortel du travail. Il a été condamné à 5 000 francs d'amende par le tribunal correctionnel de Mulhouse (Haut-Rhin).

Le 14 décembre, M. Nicholas Pons décédait suite à une hémorragie interne quelques heures après avoir été heurté par un engin de chargement de minerai au puits « Amélie » de Wittelsheim (Haut-Rhin). A de nombreuses reprises les travailleurs des Mines de potasse d'Alsace ont protesté contre le fait que ces engins de chargement étaient dangereux du fait que leurs conducteurs sont privés de visibilité. Le jugement qui intervient 3 ans après l'accident mortel, chiffre la vie d'un ouvrier à 5 000 francs. Il est de surcroît couvert par l'amnistie.

## ABSENTEISME EN BAISSÉ

L'étude de l'évolution de l'absentéisme à travers le nombre d'indemnités

## UN JOURNAL QUI N'A DE COMPTE A RENDRE A PERSONNE

Le magazine hebdomadaire *Le Point* qui jusqu'à ces derniers jours appartenait à une filiale de Matra-Hachette, quitte ce groupe. Avec la nationalisation de la branche armement de Matra, la rédaction du *Point* craignait une « nationalisation rampante » du secteur Edition de Matra-Hachette. La rédaction du *Point* est en effet très sourcilieuse de son indépendance. Tout le monde se souvient de la publicité que se payait *Le Point* : « *Le journal qui n'a de compte à rendre à personne* » au moment où M. Personne s'appelait Hachette, premier groupe de presse français. *Le Point* vient de négocier son rachat par le groupe Gaumont, premier producteur-distributeur de cinéma, qui prend ainsi l'envergure d'un géant dans le domaine de la communication. On trouve également dans le groupe : les Editions Ramsay, la marque de disque Erato. Par le biais de Gaumont et de la famille Seydoux, c'est le groupe Schlumberger, une des plus importantes banques d'affaires qui garantira désormais l'indépendance du *Point*. Outre la banque, Schlumberger détient le quasi-monopole du Logging (forages pétroliers en mer) et couvre une grande partie du marché mondial des instruments de mesure et d'électronique. En 1970, la Compagnie des compteurs comptait 27 000 employés, en 74 il n'en restait plus que 22 000. Entre temps, elle avait été rachetée par Schlumberger. Schlumberger Ltd a son siège aux Antilles néerlandaises, pour des raisons fiscales bien sûr. Quant on appartient à un tel groupe, on est sûr d'être indépendant de la Finance.



Dimanche 23 janvier, Genève. A la veille de la rencontre Gromyko-Haig qui se tenait dans cette même ville, 10 000 personnes se sont rassemblées autour des mots d'ordres suivants :

— Pour la paix et le désarmement en Europe et dans le monde ; — non au stationnement des missiles en Europe, à l'Ouest comme à l'Est ; — pour le démantèlement des alliances militaires ; — pour l'autodétermination des peuples ; — halte à l'intervention américaine au Salvador, en Amérique centrale et dans les Caraïbes ; — non à l'écrasement du peuple polonais — solidarité avec Solidarnosc ; — non à l'occupation militaire soviétique en Afghanistan ; — liberté pour les syndicalistes et les peuples de Turquie.

journalières versées par la Sécurité sociale, révèle que le nombre de jours d'absences par salarié décroît depuis 10 ans. Ce nombre est passé de 26,2 jours par salarié en 1967 à 22,7 en 1975.

Si l'on prend uniquement en compte les indemnités versées en raison de maladies qui peuvent, dans certains cas, être considérées comme source d'abus, la baisse est encore plus significative, le nombre moyen d'indemnités journalières pour maladie par salarié passe de 21,3 à 16,5 de 1965 à 1977.

## DÉLINQUANCE EN HAUT-DE-FORME

Le directeur de Rhône-Poulenc Chimie à Décines, vient d'être inculpé d'homicide et de blessures involontaires ainsi que d'infraction à la législation du Travail.

Le 28 octobre 1980, un accident du travail faisait deux morts, deux personnes griève-

ment brûlées, ainsi que dix ouvriers incommodes, plus quatre orphelins. Aucun travailleur à ce poste n'était qualifié pour connaître les propriétés et les réactions des produits manipulés, à base de soude et extrêmement dangereux. Neuf mois plus tôt lors d'une réunion du Comité hygiène et sécurité, les délégués CGT avaient demandé la mise en place d'un maximum d'opérations automatisées afin de supprimer les tâches manuelles au cours desquelles les manipulateurs sont exposés à des risques. Cette tragédie pose le problème des droits des travailleurs dans l'entreprise. L'UGICT-CGT réclame pour les comités hygiène et sécurité le droit de faire arrêter des installations dangereuses. Ce droit est aujourd'hui inexistant.

Rubrique réalisée par  
Léon CLADEL

## FLASH ECONOMIE

### GAZ : UN CONTRAT EN OR POUR LES TRUSTS

Aux termes du contrat qui vient d'être conclu entre Sovuz-gaz et Gaz de France, l'URSS va vendre à la France 8 milliards de m<sup>3</sup> de gaz par an pendant 25 ans à partir de 1984.

Les réserves en gaz sont fortement concentrées en URSS et l'Europe entend se faire livrer pas moins de 41 milliards de m<sup>3</sup> de gaz sibérien à compter de 1984, en vertu de ce contrat de vente passé avec l'URSS. La répartition se ferait ainsi : 12 milliards pour l'Allema-

Le gaz représente aujourd'hui 20% de la consommation mondiale d'énergie.

La répartition des réserves du pétrole et du gaz dans le monde est la suivante : le Moyen-Orient détient 56,5% du pétrole mais seulement 26,5% du gaz ; l'Amérique du Nord 5% du pétrole, 11% du gaz ; Amérique latine 9% du pétrole, 6,5% du gaz ; Europe de l'Ouest 3,5% du pétrole et 5% du gaz ; Afrique 9% du pétrole et 8,5% du gaz ; reste l'Asie et l'Océanie, 6% du pétrole et 8% du gaz ; l'URSS et l'Europe de l'Est, 11% du pétrole et 35,5% du gaz.

On le voit : près de 3/4 des réserves de gaz échappent à la zone du Moyen-Orient. L'URSS et les USA, déjà numéros 1 et 3 au palmarès de la production pétrolière, sont largement en tête du classement de la production de gaz : 566 et 396 milliards de m<sup>3</sup> en 79. Et, l'URSS dispose d'énormes réserves : 30 600 milliards de m<sup>3</sup> s'étendant de la Sibérie occidentale à l'île de Sakhaline.

Dès à présent, l'Europe continentale achète 165 milliards de m<sup>3</sup> de gaz par an, dont près de 26 milliards à l'URSS, portés à l'ordre de 40 milliards avec ce nouveau contrat passé avec l'URSS. Ainsi, l'accord portera la dépendance de la France à l'égard de l'URSS à quelques 35% en l'absence d'autres accords signés avec d'autres pays.

Oui, l'URSS dispose par là d'un atout maître pour obtenir à la fois de l'argent, des transferts de technologie et... une arme politique puissante.

gne de l'Ouest, 8 pour la France, 7 pour l'Italie, 5 pour les Pays-Bas, 5 pour la Belgique, 3 pour l'Autriche, 1 pour la Suisse. Bref, l'Europe, par ce contrat, accepte une dépendance accrue, en approvisionnement de cette matière énergétique indispensable, à l'égard de l'URSS. Surtout, lorsque l'on sait que dès 1985, les fournitures des gisements de Lacq, de Groningue aux Pays-Bas et d'Ekofisk dans la mer du Nord norvégienne sont appelés à baisser nettement, les réserves venant à épuisement. A partir de 1985, la dépendance gazière de la France envers l'URSS passera à plus de 30%, contre 15% en 1981. (Ce qui représente 5% de l'énergie totale contre 2% actuellement).

D'autre part, l'URSS entend aussi obtenir de son gaz le meilleur prix possible. Elle cherche d'ailleurs à obtenir une révision des prix à la hausse dans les contrats déjà existants. Ainsi, d'après le *Bulletin de l'Industrie pétrolière*, le prix du gaz livré à l'Autriche en 1981 a augmenté de 23%. Par conséquent, l'Europe s'engage dans un contrat en importation de gaz russe qui, de surcroît, va lui coûter cher.

Il est vrai que l'enjeu pour les profits de nos trusts est d'importance : c'est Thomson qui doit fournir les automatismes, les ordinateurs et les réseaux de télécommunication et de télécommunication pour gazoducs, ce qui représente un montant total de 1,8 milliards de francs et... le plus gros contrat jamais conclu pour ce type de matériel. C'est également Alstom qui fabrique des rotors de turbine sous licence Général Electric pour les stations de compression de gazoduc.

Non. L'argent, pour nos monopoles, n'a pas d'odeur! Même si tout ce matériel très sophistiqué, dont une partie est jugée stratégique, va servir à l'URSS pour son armement et ses préparatifs de guerre contre l'Europe. Même si cette livraison de gaz va rendre l'Europe très dépendante et, de ce fait, encore plus vulnérable, à l'égard de cette superpuissance pour son approvisionnement en gaz.

Lorsque l'on entend Philippe Sassier, journaliste à Antenne 2, proclamer aux actualités télévisées du 23 janvier, qu'il faut diversifier nos sources, car il « vaut mieux être dépendant autant des Russes que des Arabes ». Ce monsieur aveuglé par un racisme primaire, confond superpuissance qui hâte ses préparatifs de guerre pour atteindre à l'hégémonie mondiale et alliance nécessaire avec les pays du Tiers

Monde pour s'opposer à cette superpuissance.

Catherine LEMAIRE

### ENERGIE : REDUIRE LA DEPENDANCE ?

Le plan intérimaire pour 1982 et 1983, adopté fin décembre par le Parlement, consacre un chapitre à l'énergie sous le titre : « Réduire la dépendance ». Les mesures préconisées dans ce but consistent à la fois à freiner la croissance de la consommation, à réduire la part du pétrole, à diversifier les approvisionnements.

En ce qui concerne le gaz naturel, le plan intérimaire écrit : « Le gaz naturel constitue une alternative de choix au pétrole, compte tenu de sa commodité d'usage et de ses qualités à l'égard de la préservation de l'environnement, tant que son coût d'approvisionnement permet un écoulement satisfaisant. Le gouvernement développera donc la part du gaz dans le bilan énergétique (de 13% des approvisionnements totaux en 1981 à près de 16% en 1990), au maximum compatible avec la sécurité des approvisionnements et compte tenu des évolutions des prix. Il accroîtra la souplesse de la chaîne gazière, en particulier par les stockages, de façon à pallier la défaillance éventuelle d'une de ses sources d'approvisionnement. »

Rien de plus précis dans le plan. Même si la capacité de stockage est portée à une année de consommation, le contrat passé avec l'URSS ne peut qu'être contradictoire avec la volonté affirmée de réduction de la dépendance et de sécurité des approvisionnements. C'est, en effet, mettre 5% des approvisionnements totaux en énergie sous la dépendance directe d'une des deux superpuissances impérialistes, qui veut dominer le monde et en particulier l'Europe. Quant à la souplesse que prévoit le plan en fonction des évolutions des prix, un contrat l'infirmé puisqu'il est signé pour... 25 ans! Il y a souvent loin des déclarations d'intention aux actes, quand le contrat prévoit, aussi, des affaires bien juteuses pour les monopoles français, qu'importe qu'ils soient nationalisés (Thomson, Creusot-Loire, Hispano-Suiza, de grandes banques pour le crédits).

Pierre BAUBY

## LOGEMENT

UNE LOI  
CONTRE DES ABUS

Les poursuites engagées par les propriétaires contre leurs locataires se sont faites de plus en plus nombreuses ces dernières années et ont représenté le nombre le plus important d'« affaires » devant les tribunaux d'instance.

Ce fut donc un important facteur de tensions sociales et de mécontentement, que craignait le gouvernement précédent, puis que d'Ornano organisa, avec certaines organisations familiales et de consommateurs des réunions de concertation dans les préfectures, afin de trouver les mesures législatives et sociales adéquates pour diminuer le nombre de conflits.

Parallèlement, Mme Scrivener, secrétaire d'Etat à la Consommation, mettait en place des « boîtes postales 5000 », chargeant

les services de la Concurrence et des Prix, et les services préfectoraux, d'intervenir à l'amiable pour freiner les appétits abusifs de certains propriétaires.

Aucune de ces mesures ne porta ses fruits. Le projet d'Ornano ne fut jamais présenté à l'Assemblée nationale et les incitations à la modération prodiguées par les préfectures eurent bien peu d'effets.

La loi Quilliot, en discussion actuellement devant l'Assemblée nationale, sanctionne quelques-uns de ces abus et constitue par là-même une amélioration du statut de locataire. Deux exemples :

## 1) Le chantage au congé :

Pour augmenter un loyer au-delà de ce que les clauses de révision du bail prévoyaient, les



Roger Quilliot

propriétaires opéraient de la façon suivante : ils envoyaient 4 mois avant le renouvellement annuel, une lettre au locataire lui signifiant qu'en comparaison des loyers « semblables » dans la rue, le sien était insuffisant, et ils pro-

posaient une augmentation importante à porter d'un commun accord sur un nouveau bail — quand celui-ci n'était pas oral.

Si le locataire refusait, le propriétaire lui donnait congé avec le délai de préavis légal et prenait un nouveau locataire au nouveau tarif. Dans certaines résidences, ce système aboutit à des différences importantes de loyer pour deux appartements en tous points semblables. Déjà, quelques tribunaux d'instance, comme celui d'Angers, avaient qualifié ces congés d'abusifs et les avaient annulés.

Mais la plupart du temps, ces congés étaient validés, car conformes au bail, et l'expulsion prononcée.

L'article 6 de la loi Quilliot exige que le congé soit motivé (et donc le tribunal peut se prononcer sur la valeur du motif). Pour un propriétaire particulier et pendant les 6 premières années, les seuls motifs reconnus seront : se loger soi-même, y loger ascendants ou descendants, ou la vente en prouvant qu'il a réellement besoin d'argent. De plus, tout nouveau locataire aura connaissance du loyer payé par le locataire précédent.

## 2) les travaux à bon compte :

Un propriétaire louait sans effectuer d'état des lieux, et au départ du locataire, faisait effectuer les travaux de remise en état qui étaient déjà nécessaires à son entrée, puis présentait la note à ce locataire, en s'appuyant sur le Code civil qui précise qu'à défaut d'état des lieux, le logement est supposé avoir été loué en bon état.

L'article 3 de la loi Quilliot rend l'état des lieux obligatoire, annexé au bail.

D'autres exemples pourraient être donnés pour montrer l'intérêt de cette loi pour limiter les abus.

Il faut néanmoins faire quelques réserves :

Ainsi, la loi ne remet pas en cause l'article 819 du Code de

procédure civile qui permet à un huissier d'engager une procédure de saisie « sans permission du juge » (le fameux commandement 819 que connaissent bien ceux qui ont le malheur d'avoir des loyers en retard).

Ainsi le texte de l'article 14 (pas encore discuté) risque de provoquer un accroissement des charges dans les HLM, en supprimant la référence à l'article 38 de la loi de septembre 48.

Les dispositions de la loi ne sont pas applicables aux « chambres de bonnes », d'étudiants, ni aux foyers d'immigrés. Ceux-ci risquent encore de se voir refuser le statut de locataire et de conserver celui, plus précaire, de résident en foyer-hôtel.

Même les locataires de plus de 70 ans pourront être expulsés si le propriétaire exerce son droit de reprise.

De plus, sur le fond, ce texte ne régle rien et ne peut rien régler :

En effet, les capitalistes qui investissent dans l'immobilier ont recouru au changeage suivant : Si vous limitez la spéculation foncière, et les loyers, nous chercherons des investissements plus rentables, et fatalement, cela créera une crise dans le bâtiment, premier secteur pourvoyeur d'emplois.

M. Quilliot a immédiatement réagi, en les assurant :

— que les loyers ne seraient jamais bloqués, (alors que Barre l'avait fait) ;

— que la limitation maximum sera de 80% de l'évolution prévue de l'indice INSEE ;

La CNL, quant à elle, réclame un blocage temporaire des loyers, tant que le pouvoir d'achat des travailleurs ne sera pas amélioré ; — que les dispositions aggravantes prises précédemment contre les locataires ne seront pas abrogées : par exemple, le décret 80 732 du 18/09/80, mettant dans les charges des dépenses initialement prises sur les loyers comme les salaires du gardien et du personnel de service.

## NATIONALISATIONS

LE GOUVERNEMENT  
SE SOUMET

Au lieu de heurter de front l'institution du Palais Royal, le gouvernement semble opérer un repli stratégique. Il refuse de poser le problème au niveau institutionnel (suppression du Conseil constitutionnel et modification de la Constitution). Il ne lui reste plus qu'à s'exécuter, à savoir payer une facture plus lourde aux actionnaires. Mais là encore, le gouvernement reste très évasif sur les moyens de financer la rallonge versée aux patrons des nationalisables. Le gouvernement s'exécute : les trois banques, filiales de mutuelles ou de coopératives, absentes de la première liste, seront nationalisées. En matière d'indemnisation, c'est la meilleure moyenne des cours entre le 1<sup>er</sup> octobre 1980 et le 30 mars 1981 qui sera retenue, majorée de 14% pour tenir compte de l'inflation.

Il s'agit donc d'un recul sur toute la ligne. Le gouvernement a repoussé en 83, la nationalisation des 21 banques prévues plus 3 banques mutualistes). C'est ce qui a permis d'éviter une

surcharge trop importante du budget de l'Etat. Mais les problèmes se poseront en 83. A cette date, les caisses devront régler les intérêts sur 38 milliards de francs et un quinzième du capital, soit une somme de l'ordre de 6 milliards par an, rien que pour le remboursement, sans parler de l'intérêt qui atteint le même chiffre dans l'hypothèse d'un taux de 15%. Deux caisses vont être mises en place ; d'une part une Caisse nationale de l'industrie et une Caisse nationale des banques d'autre part — alimentées à la fois par le budget de l'Etat et par les ressources des sociétés nationalisées, quand ces dernières ne seront pas déficitaires comme PCUK.

Le gouvernement a cédé aux exigences des actionnaires et des spéculateurs en acceptant de majorer des indemnités jugées très convenables par les experts américains et par la Commission des opérations de Bourse. Les nouveaux cadeaux qu'il fait aux patrons, il doit les financer par un impôt sur la fortune.

L.C.

Suite de la une

## Pour le changement la parole aux travailleurs

Il faut aller dans le sens de la mise en cause de la recherche et de l'appropriation des profits maximums par les capitalistes, il faut s'attaquer aux profits.

Il s'agit, à la fois, pour le mouvement ouvrier, pour ses organisations et militants :

— d'accompagner les mesures et réformes positives du gouvernement, face à la bourgeoisie et à la droite ;

— de pousser le gouvernement dans le sens des intérêts de la classe ouvrière, pour des changements favorables, pour consolider les acquis ;

— de critiquer sans ménagement les concessions au patronat, à la bourgeoisie, aux intérêts impérialistes.

Dans ce but, le PCML fait les propositions immédiates suivantes, pour des changements rapides en faveur des travailleurs :

## EMPLOI :

- suspension des licenciements en cours ;
- recours suspensif des comités d'entreprise pour tout ce qui concerne l'emploi (modifications des effectifs, restructurations, introduction de nouvelles techniques) ;
- embauche des travailleurs intérimaires et à statut précaire et des jeunes « stagiaires ». Droit à l'emploi pour tous les jeunes à leur sortie de l'école ;
- régularisation de tous les travailleurs immigrés sans papiers ;
- application effective du principe « à travail égal, salaire et droits égaux » pour les femmes, les jeunes et les immigrés ;
- amélioration des conditions de vie des chômeurs : indemnisation de tous les chômeurs ;
- réduction du temps de travail avec augmentation corrélative des effectifs, maintien du pouvoir d'achat et maintien des acquis.

## POUVOIR D'ACHAT ET VIE CHERE :

- augmentation importante du SMIC, sur la base des 3 600 francs au 1<sup>er</sup> juillet 81, 3 900 francs aujourd'hui ;
- suppression de la cotisation supplémentaire de 1% sur la Sécurité sociale ;
- maintien du pouvoir d'achat pour tous et progression pour les bas et moyens salaires, sur la base d'un nouvel indice des prix ;
- baisse de la TVA et blocage des prix des produits de grande consommation ;
- abaissement du coût du crédit à la consommation.

## NOUVEAUX DROITS :

- crédit d'heures syndical minimum de 12h. par

an pour l'ensemble des travailleurs ;

— protection réelle des responsables syndicaux dans toutes les entreprises ;

— recours suspensif des comités d'entreprise sur l'emploi ;

— abrogation de toutes les restrictions au droit de grève ;

— droit des travailleurs de s'organiser en conseils d'atelier, de service.

## NATIONALISATIONS :

— pas d'indemnités aux capitalistes : modification de la Constitution pour le permettre ;

— statuts garantissant le droit au travail, l'emploi ;

— extension des droits syndicaux, instauration de réels pouvoirs de contrôle pour les travailleurs ;

— même statut et mêmes droits pour les travailleurs des filiales ;

— soutien aux revendications du Tiers Monde face à ces monopoles impérialistes.

## PAYSANNERIE :

— maintien du pouvoir d'achat des petits et moyens paysans, revenu minimum garanti ;

— mise en cause de la spéculation foncière : le droit au travail doit primer le droit à la propriété ;

— aide réelle à l'installation des jeunes ;

— égalisation des droits des ouvriers agricoles sur ceux des usines.

La mise en œuvre de ces réformes urgentes pour améliorer la situation de la classe ouvrière et de l'ensemble des travailleurs, passe par leur organisation, leur syndicalisation, leur mobilisation, leurs luttes.

Elle passe par l'unité d'action sur des bases claires, la solidarité ouvrière et populaire avec et autour de ceux qui se battent.

Elle passe par la nécessité que les travailleurs prennent leurs affaires en mains, défendent leurs propres revendications et exigences, qu'ils prennent la parole.

C'est pourquoi le PCML et son hebdomadaire, L'Humanité rouge, proposent aux travailleurs et à leurs organisations de débattre largement autour des trois questions :

— QU'EST-CE QUI A CHANGÉ DEPUIS LE 10 MAI ?

— QU'EST-CE QUI DOIT CHANGER RAPIDEMENT ?

— COMMENT Y PARVENIR ?

L'Humanité rouge rendra compte régulièrement de tous ces débats afin d'œuvrer à de réels changements.

Le Secrétariat politique du PCML

## VU par Sylvestre



### DECENTRALISATION

## LE POINT DE VUE DE L'EQUIPEMENT DES TRAVAILLEURS

**D**ans le cadre de notre enquête sur le projet de loi de décentralisation et ses conséquences, nous publions ci-dessous une interview de Bernard Carrière, membre du Bureau de l'Union fédérale CGT-Hérault de l'Equipement.

● La CGT de l'Equipement, plus que d'autres fédérations, a fourni sur la décentralisation un travail considérable et semble particulièrement concernée par cette importante réforme?

L'Equipement recouvre à la fois les ministères de l'Urbanisme, du Logement, des Transports et de l'Environnement. Avec ses 140 000 agents — dont 1 600 dans l'Hérault — ce service public arrive au niveau des effectifs en troisième position après l'Education nationale et les PTT ; c'est dire le nombre de travailleurs concernés par la décentralisation. Décentralisation qui nous concerne plus que toute autre administration puisque si l'équipement travaille à 30% pour l'Etat, il travaille à 70% pour les collectivités locales qui sont justement l'objet de la réforme contenue dans le projet de loi sur la décentralisation.

Mais c'est également toute la population qui est concernée sur les plans économique, social et politique, par cette réforme et tout particulièrement par le rôle, les attributions et la nouvelle organisation des services de l'Equipement. Toutes ces raisons exigeaient de la CGT un immense effort d'analyse, de compréhension, d'explication afin d'être à même, d'une part, de bien saisir le devenir des agents de l'Equipement pour assurer le maintien des avantages acquis, obtenir des améliorations et d'autre part, faire des propositions pour que ce service public soit géré le plus démocratiquement possible, soit le plus efficace pour ses divers utilisateurs et usagers.

● Quelle est votre appréciation sur la décentralisation en cours?

C'est à partir du programme de notre fédération, de l'acquis que constitue l'analyse de la CGT (journées d'analyses confédérales sur l'appareil d'Etat en 73 et de 1977 au Congrès de l'UGFF), que nous portons une appréciation sur le projet de décentralisation.

Ce projet, les projets de lois et les textes d'application à venir constituent une réforme d'ensemble du système administratif et institutionnel français et notamment de toutes les administrations, complétant en quelque sorte la Constitution de 1958 — qui reste en vigueur et que nous n'approuvons pas.

Nous avons farouchement combattu le système administratif passé qui durant 23 ans de pouvoir réactionnaire, a été conçu pour mettre en œuvre une politique contraire aux intérêts des travailleurs.

C'est pourquoi, à la CGT, nous sommes pour la décentralisation, pour une véritable décentralisation. Et, il faut bien le dire, la réforme en cours comporte des éléments contradictoires.

— Il y a la suppression de la tutelle a-priori des préfets sur les décisions (administratives et budgétaires) des conseils municipaux et conseils régionaux dont le président devient l'exécutif.

— Les assemblées locales seront élues à la proportionnelle.

— La région est constituée en véritable collectivité locale avec une assemblée élue.

— Enfin, il y a l'accroissement des prérogatives des collectivités locales et le transfert des moyens financiers correspondant.

Ce sont là des mesures positives. Nous sommes pour rapprocher les centres de décisions des centres d'expression des besoins, c'est le moyen pour mettre en œuvre une politique nationale répondant aux besoins de la population.

Mais le projet de loi n'est pas celui de la CGT et M. Gaston Defferre l'a élaboré sans consultation des syndicats, comme nous l'aurions souhaité.

— Ainsi, la tutelle a-priori est remplacé par un contrôle a-posteriori, exercé par une Cour régionale des comptes et une Cour de discipline budgétaire qui peuvent en fait paralyser l'activité des collectivités locales. Par exemple : mettre en cause l'achat d'un véhicule, de marchés publics, et plus généralement toute intervention économique.

— L'exécutif est concentré en la personne des seuls présidents du Conseil général et du Conseil régional au lieu de concerner un organe collégial élu, sans parler des supers pouvoirs concentrés en la personne du commissaire de la République.

— Enfin, le projet prévoit la constitution de « services » du Conseil général et du Conseil régional juxtaposés à l'administration de l'Etat, dépendant des commissaires de la République. Il permet également la création d'agences techniques départementales.

● Justement, il semble que ce dernier point suscite de nombreuses inquiétudes. Fin 81, la CGT a rassemblé, à Montpellier, plus de 350 travailleurs de l'Equipement et après assemblée générale, vous êtes allés porter un vœu au Conseil général. Enfin, aujourd'hui 22 janvier, c'est la grève à l'appel de votre fédération...

En effet, l'article 18 et surtout le 18 septième, prévoit la création de ces agences, à vocation juridique, technique et financière ; ce serait des établissements publics, ce qui ouvre la voie au recrutement d'agents sur règlement local.

Cela aboutirait à l'éclatement du cadre national du statut des fonctionnaires, au démantèlement des services et la création de services parallèles, concurrents, source de bureaucratie,

### RECHERCHE

## DU NOUVEAU POUR LES CHERCHEURS ?

**L'**initiative prise par le ministre d'Etat Jean-Pierre Chevènement de réunir, d'abord dans les régions, puis au plan national, un grand colloque de la Recherche et de la Technologie, avait suscité beaucoup de critiques dans les milieux de la Recherche : préparation insuffisante ou précipitée qui faisait la part belle aux mandarins, volonté d'en faire une opération spectaculaire associant les chercheurs à de grandes tâches d'intérêt national (*Liberation*, à propos de la séance inaugurale, parlait de « grande messe »), mise en avant d'une conception utilitariste des sciences, etc...

A l'issue des débats qui viennent de se dérouler à Paris du 13 au 16 janvier, ces critiques n'apparaissent pas sans fondements. Mais elles seules ne sauraient résumer les nombreux débats, discussions et propositions.

C'est un événement, en effet, que de voir plusieurs milliers de chercheurs s'intéresser à des questions comme la responsabilité sociale du scientifique vis-à-vis des travailleurs ou du Tiers Monde, la coordination régionale, le développement de l'information scientifique en direction des publics les plus larges ou la nécessité de répondre à des demandes sociales. Les syndicats eux-mêmes, la CGT et la CFDT, ont insisté pour que les programmes de recherche prennent en considération les besoins des travailleurs (par exemple à propos des conditions de travail ou de la santé publique) et que les comités d'entreprise disposent du droit de contrôle sur la recherche industrielle.

Les chercheurs, quoi qu'en pensent les « libéraux » (dont les conceptions ont été nettement mises en cause dans les débats) ne sont pas les seuls concernés par la définition des axes de recherche : ce serait trop simple s'ils n'avaient de compte à rendre que devant leurs pairs ou... leur conscience. C'est pourquoi,

si les équipes de recherche et les labos s'emparent des propositions émises à l'occasion du colloque, les développements et les applications, des changements importants sont à attendre. Et tout spécialement dans les sciences sociales, particulièrement mises à mal par le régime précédent. Evidemment, cela suppose que les diverses forces sociales (les syndicats, les associations, les collectivités locales...) fassent entendre leurs points de vue et sollicitent directement les chercheurs.

Une interrogation majeure demeure cependant : elle concerne la conception qu'a le gouvernement des rapports entre science et société. Cette conception est fondée sur une illusion, celle de la neutralité de la science, comme si le progrès scientifique et technique ne provoquait ni contradictions, ni effets pervers, ni dégâts ; elle considère que l'innovation technologique est le moyen de sortir de la crise, comme si la crise du capitalisme se réduisait à une baisse de la productivité ; enfin, elle fait de la recherche un auxiliaire direct dans la préparation ou l'adaptation de (nouveaux) marchés extérieurs ; la recherche, ou comment adapter l'impérialisme français aux exigences nouvelles ?

Il y a certainement mieux, ou plutôt, autre chose à faire : concevoir des biens ou des équipements nouveaux à partir des besoins sociaux et avec les groupes sociaux intéressés serait certainement une perspective plus intéressante. C'est un point de vue qui a été défendu par certains (entre autres par la CFDT), mais il reste minoritaire.

En fin de compte, ce colloque peut marquer un point de départ, et pas seulement pour les travailleurs de la recherche, mais à condition qu'ils soient dérangés dans leurs certitudes et leurs habitudes par les demandes des forces sociales concernées.

### Un participant au colloque

gaspillage, clientélisme.

Le statut de la Fonction publique serait liquidé :

— par la création de sous statuts au niveau local,

— par la multiplication, avec les agences, de non titulaires départementaux et intercommunaux.

Ce qui entraînerait une diversité de statuts, de salaires et une perte de la garantie de l'emploi.

Comme tu le vois, les risques sont de taille, c'est pourquoi nous avons jugé nécessaire l'intervention des travailleurs et appelé à cette grève aujourd'hui.

● Peux-tu résumer les propositions de la CGT ?

Nous sommes :

— pour un service public national et démocratique de l'Equipement,

— pour l'application du statut général des fonctionnaires amélioré, à tous les agents du service aux niveaux national, régional et départemental,

— pour la titularisation des non-titulaires dans les corps de l'Etat et le reclassement des fonctionnaires,

— pour l'application du statut d'ouvrier d'Etat à tous les OPA (ouvriers du parc).

Ces revendications passent par trois points essentiels, selon nous :

— l'unicité des services : qui permet de conserver un potentiel administratif, technique et de recherche au service de l'ensemble des collectivités locales et de l'Etat ;

— le statut de la Fonction publique amélioré, qui est étroitement lié à l'unicité des services. En effet, si les services éclatent il y aura une multitude de statuts et c'est la fin du statut de la Fonction publique ;

— le comité tripartite : composé de représentants du gouvernement, de 1/3 de représentants du personnel élus sur la liste syndicale et des élus du Conseil général et communes qui devraient être majoritaires. Ce comité est la condition de nouvelles relations avec les collectivités locales et d'une démocratie plus grande.

Propos recueillis par Michel LOPEZ

URSS

## LA PRAVDA «EXCLUT» LE PCI

**F**in octobre, le Comité central du Parti communiste italien adoptait à l'unanimité un document sur la situation internationale, synthétisé peu après dans une brochure : «Charte pour la paix et le développement». Le mois suivant, après le coup de force en Pologne, le Comité central du PCI adoptait à l'unanimité moins une voix un rapport sur la question du socialisme, particulièrement sévère pour le «modèle soviétique» (Cf. HR 1269 et 1273).

La riposte de *La Pravda* ne s'est pas faite attendre. Il s'agit ni plus ni moins d'accuser le PCI de se ranger sur les positions de l'impérialisme et d'abandonner l'idéal du socialisme.

Selon *La Pravda*, «des résolutions du PCI (...) on retient une plate-forme en opposition avec toutes les options de la politique du Parti communiste soviétique, de l'URSS, des pays de la communauté socialiste, et de la majorité écrasante du mouvement communiste et de libération. (...) Il s'est passé une chose monstrueuse. Les dirigeants du PCI (...) calomnient l'URSS, ses alliés socialistes et le monde socialiste. Les positions adoptées par les responsables du PCI sont un coup sérieux porté à la lutte des peuples pour la paix, et rien de moins qu'une tentative d'affaiblir l'influence de la force internationale primordiale que sont les pays du socialisme vainqueur.» *La Pravda* accuse encore le PCI d'avoir «noirci d'une façon inadmissible et injuste, ainsi que malhonnêtement critique les grandes réalisations historiques du socialisme (...). Une tentative véritablement blasphématoire a été faite à la session plénière du Comité central du PCI pour prouver que, globalement, la politique étrangère de l'URSS et du Traité de Varsovie ne se distingue en rien de la politique étrangère des Etats-Unis et de l'OTAN.» *La Pravda* accuse encore le PCI d'avoir «tout de suite déclaré d'emblée le marxisme-léninisme». La troisième voie au socialisme tracée par le PCI qui ne doit être ni la voie de la social-démocratie ni la voie du «modèle soviétique» est taxée de reniement du marxisme-léninisme et de la solidarité avec l'URSS. En conclusion, *La Pravda* estime que les responsables du PCI «renient ouvertement tout ce qui les liait aux combattants d'avant-garde pour la paix et le socialisme dans presque 90 pays du monde, qu'ils s'opposent ouvertement au socialisme mondial», s'excluant ainsi d'eux-mêmes du mouvement ouvrier international.

Cet article de *La Pravda* appelle plusieurs remarques.

1) D'abord, comme le font remarquer les dirigeants italiens, *La Pravda* n'a pas publié une seule ligne de l'analyse faite par le PCI, à la différence de *L'Unita* qui a publié intégralement l'article de *La Pravda*. Ce procédé n'est pas nouveau : déjà en 48, lors de la rupture soviéto-yougoslave et en 60 lors de la rupture soviéto-chinoise, les thèses de Tito ou de Mao étaient systématiquement cachées aux

militants du PCUS; une façon peu honnête de concevoir la discussion et qui renvoie à une conception monolithique des partis communistes.

2) *La Pravda* estime que les critiques du PCI à la politique étrangère de l'URSS renforcent le camp de l'impérialisme. Il s'agit d'un mauvais procès d'intention, fondé sur l'analyse de la division du monde en deux camps : «Si tu n'es pas avec moi, tu es dans le camp de mon ennemi». Or, jamais le PCI n'a soutenu dans son texte les positions de l'impérialisme. Au contraire, le PCI préconise une politique en rupture avec les deux blocs, une politique visant à ce qu'aucun des deux pactes, OTAN et Traité de Varsovie, ne se renforcent au détriment des peuples européens. Il préconise encore que les pays d'Europe se tournent vers le Tiers Monde, prennent leurs distances vis-à-vis des deux superpuissances, renoncent à des accords de type impérialiste défavorables au Tiers Monde; il se prononce pour une réforme de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international pour que ces organismes échappent à la domination américaine. Ces propositions sont plutôt le fruit d'un soutien positif à la politique du non-alignement, politique définie comme conforme à la défense de la paix par les pays du Tiers Monde en butte à l'impérialisme et à l'hégémonie. En fait, en attaquant les propositions du PCI, l'URSS s'en prend une nouvelle fois au non-alignement authentique qu'elle prétend pourtant soutenir. Rappelons encore au passage, que le non-alignement est une revendication majoritaire dans le Tiers Monde, qu'elle est soutenue par des pays aussi importants que la Chine, la Yougoslavie, la Corée du Nord, mais certainement pas par Monsieur Reagan.

3) *La Pravda* accuse le PCI d'abandonner l'idéal du socialisme. Or, ce que le PCI rejette, ce n'est pas cet idéal, mais le modèle soviétique. Plus concrètement, le PCI critique les choix soviétiques dans le domaine économique : le développe-



Berlinguer, le «blasphémateur»

ment accéléré et prioritaire de l'industrie lourde au détriment de la paysannerie et des besoins du peuple en produits de consommation courante. Il critique la bureaucratie, la non-séparation entre le parti et l'Etat, une conception monolithique du fonctionnement interne du parti qui amène à interdire l'expression de points de vue différents et à éliminer ceux qui en sont porteurs. Il critique enfin, non pas le marxisme-léninisme comme le prétend *La Pravda*, mais une conception philosophique dogmatique du marxisme qui vise à réduire le marxisme-léninisme en une série de dogmes définis comme étant les seuls justes et universels par le PCUS. Dans ces conditions, tout bilan politique des expériences faites au nom du socialisme depuis 1917 est impossible, car aussitôt taxé de révisionnisme par Moscou.

Pour sa part, le PCI estime que la faillite du modèle soviétique montre qu'il faut trouver une autre voie pour le socialisme, sans pour autant reprendre à son compte la voie social-démocrate. C'est ce qu'il appelle la troisième voie. Si cette troisième voie n'est pas encore définie de manière très concrète (encore que la critique du modèle soviétique trace les écueils à éviter), si cette troisième voie n'est pas par définition toute tracée ni à l'abri d'erreurs, il est néanmoins abusif d'affirmer à priori qu'elle est contraire à l'idéal du socialisme.

Claude LIRIA

URSS

## UN SYNDICALISTE INTERNÉ PSYCHIATRIQUE DEPUIS 3 ANS

**E**n mai 1978, l'ouvrier mineur soviétique Vladimir Klebanov, était interné par le KGB dans un hôpital psychiatrique placé sous la responsabilité directe du ministre de l'Intérieur.

La raison était simple : en janvier 1978, Klébanov proclamait à Moscou la création du premier syndicat libre d'URSS. Dans une adresse à l'Organisation internationale du Travail (OIT) et aux syndicats occidentaux, il écrivait : «Nous, chômeurs soviétiques,

venus à Moscou des diverses villes et républiques du pays, sommes contraints de vous demander par cette adresse votre aide matérielle et morale (...). Nous avons tous été licenciés de notre travail pour avoir dénoncé des abus ou pour avoir critiqué ouvertement les dirigeants des usines où nous travaillions (pillage de biens matériels, pots de vin, falsification des chiffres, préjudices graves causés à la production, violations grossières de la législation du travail, etc...).

Tous nos efforts pour obtenir justice auprès des autorités ont été vains.»

Les exemples donnés ci-dessus ont par deux fois été officiellement reconnus par le quotidien des syndicats officiels d'URSS, *Troud*, dans deux articles de décembre 79 et septembre 80. Le quotidien y écrit que de nombreux mineurs du Kouzbass et du Donbass sont contrainsts de travailler 7 jours sur 7, samedi et dimanche, au mépris des textes du Code du travail, au mépris des droits des travailleurs et de leur santé. Mais ce genre d'articles, de même que les campagnes officielles périodiques du gouvernement et du parti soviétique contre les «privileges» ne sont-ils pas de pure forme, vu le traitement répressif infligé aux travailleurs qui dénoncent concrètement et nominalement les responsables de ces abus?

Selon l'appel (lancé par le Comité international contre la répression) pour la libération

de Klébanov : «Depuis trois ans, il est soumis aux traitements (chlopéridol, injections de soufre, etc...) que L. Plioutch, ancien pensionnaire de ce même hôpital psychiatrique de Dniepropetrovsk, libéré après une longue campagne, a subis et que sa femme décrit en ces termes : des convulsions permanentes le tordaient (...), son corps tout entier se tortillait continuellement sans jamais pouvoir retrouver son calme. Il ne dormait pas de la nuit. Il était dans un état de somnolence permanente, il ne pouvait presque pas lire...».

Le texte de l'appel, dont cet article est tiré, a été signé par plusieurs organisations syndicales de mineurs (Pérou, Pologne, Asturies, Belgique, Canada), par des responsables syndicaux de la FEN, du SNI/PÉGC, par Jiri Pelikan, ancien directeur de la radio-télévision tchécoslovaque en 68, actuellement député européen socialiste, etc...

C.L.

MAROC

## ETUDIANTS GREVISTES DE LA FAIM A REIMS

**R**écemment des étudiants marocains de l'UNEM ont organisé une grève de la faim à Reims. Voici une interview des grévistes.

● Pourquoi ces trois jours de grève de la faim ?

C'est une action nationale pour exprimer notre solidarité avec les étudiants et le peuple marocains. Elle est organisée en souvenir du 24 janvier 1973, date de l'interdiction de l'UNEM (Union nationale des étudiants marocains). Même après la levée de l'interdiction de l'UNEM, il y a toujours eu commémoration parce qu'il y a toujours des responsables de l'UNEM détenus.

Aujourd'hui, c'est une certaine qui font la grève de la faim, pour la plupart Marocains mais aussi des Tunisiens, des Iraniens, des militants de la FEANF.

● Quelle est la situation au Maroc ?

La répression ne fait que continuer après les événements du 20 juin... A cette époque, après des hausses de plus de 100% (300% pour le beurre) il y a eu un appel à une grève nationale. Cette grève a été suivie de façon importante, surtout dans les grandes villes, par les ouvriers, les étudiants et les petits fellahs.

● Quel est le bilan de cette action ?

Pour certaines matières, les prix ont diminué de 40%. Mais il y a eu une grosse répression. Un très grand nombre de morts dont on ne peut déterminer le chiffre (plus d'un millier). Il a fallu attendre 4 à 5 jours pour avoir la permission d'enterrer les morts... dans une fosse commune. Arrestations, jugements, peines de prison de 4 à 10 ans. Une semaine après les événements, il y avait encore des chars, tanks et hélicoptères qui patrouillaient terre et ciel. Pas le droit de sortir après 18h.

● Et aujourd'hui ?

Aujourd'hui, il y a encore des

jugements. La répression continue et s'étend à l'Université : mise à la porte d'un certain nombre d'étudiants de l'Université marocaine, refus d'inscriptions de bacheliers. En Fac de médecine, il y a eu une année blanche (c'est-à-dire une année qui ne compte pas). Elle est un moyen de pression pour mettre en œuvre la réforme universitaire qui vise à abolir la notion d'université et créer des centres professionnels. La mise en place de cette réforme a provoqué quelques grèves et de nouveau la répression : installation de la police militaire qui contrôle toutes les entrées et sorties des universités, matraquages, plus d'affiches ni de rassemblements, fermeture des locaux de corporations, arrestations d'étudiants, jugements, condamnation de 6 mois à 4 ans, tout militant de l'UNEM ou même sympathisant, s'il n'est pas arrêté et jugé, est mis à la porte de l'université; discipline militaire à l'Ecole d'ingénieurs.

Ne pouvant interdire l'UNEM une seconde fois, l'interdiction passe par la répression et l'impossibilité d'exercer toute activité.

Nous nous élevons contre la répression sauvage et systématique qui s'abat sur le peuple marocain et exigeons : — la libération de tous les manifestants arrêtés lors des événements du 20 juin 1981, — la libération de tous les détenus politiques et le retour des exilés, — le respect de la franchise universitaire, — renvoi immédiat des vigiles, — abrogation de la réforme universitaire.

RECTIFICATIF

Dans le compte-rendu publié la semaine dernière, sur la coordination internationale des comités de lutte contre la répression au Maroc, nous avons mentionné par erreur la présence de membres du PPS marocain. Il s'agissait en fait de représentants de l'USFP (Union socialiste des forces populaires). Nous prions l'USFP et nos lecteurs de nous excuser.

## S'organiser et organiser

Les réactions patronales sur la question des droits des travailleurs dans l'entreprise ont montré et montrent combien c'est là un point sensible, et donc combien les avancées dans ce domaine sont importantes pour les travailleurs.

Le 10 mai a d'ores et déjà marqué sur ce point une certaine rupture. Il y a l'attitude gouvernementale : le gouvernement ne constitue plus, comme c'était le cas avant, un appui à la politique patronale de répression antisyndicale.

Il y a les projets du gouvernement qui n'ont pas encore force de loi (ou d'ordonnance) mais dont le rapport Auroux donne la conception et le contenu. Les moyens, instruments syndicaux nouveaux qu'il apporte sont bien limités, mais dans l'ensemble il conforte les syndicats comme interlocuteurs sans lesquels rien de ce qui concerne les travailleurs ne devrait être réglé dans l'entreprise : cela suffit à lui valoir les foudres patronales ; cela va à l'inverse des projets, de la politique antérieurement mise en œuvre.

Il y a eu aussi la loi d'amnistie, quelles qu'en soient les difficultés d'application, compte tenu des résistances et pressions patronales, qui ne sont pas sans effet. Il est ainsi regrettable que le Garde des Sceaux soit venu récemment (par sa circulaire du 10 janvier) conforter le patronat dans une attitude de fermeté, en donnant lui-même de la loi une interprétation restrictive : sauf pour le salarié protégé (délégué syndical ou représentant élu du personnel) qui « peut invoquer cette qualité (...) pour obtenir sa réintégration (...) à la condition qu'elle soit possible, l'amnistie n'entraîne de droit ni la réintégration (...) ni la reconstitution de carrière ». Comme si le licenci-

ment lui-même n'était pas et n'avait pas été à maintes reprises la sanction contre des travailleurs ayant participé : à un conflit, des syndicalistes essayant de créer un syndicat, etc... en fait une arme contre le droit de grève ou le droit de s'organiser, qui appartient à tous les travailleurs...

Les conditions aujourd'hui sont donc d'une manière générale sensiblement meilleures pour étendre et renforcer l'organisation syndicale des travailleurs dans les entreprises : cela est pour nous l'essentiel. Mais il faut s'en saisir effectivement, dans l'optique de renforcer les capacités de lutte des travailleurs, car c'est une bataille dans laquelle, si l'on avance pas, on verra les portes, aujourd'hui ouvertes, se refermer, les pressions patronales jouer à plein...

Il faut y consacrer des forces : l'organisation, l'adhésion au syndicat ne se fait pas seule, d'autant que le fractionnement de la classe ouvrière en petites entreprises s'accroît, que les licenciements ont largement frappé les forces syndicales, et que les nouvelles instances (locales, régionales, nationales) où les syndicats sont appelés à siéger vont « aspirer » un grand nombre de militants.

Les nouvelles dispositions doivent assurer une meilleure protection aux militants, aux travailleurs, contre l'arbitraire patronal, des moyens et des pouvoirs plus étendus y compris dans les petites entreprises, et en particulier en ce qui concerne l'emploi.

Ainsi les travailleurs pourront mieux peser par leur action propre, par leur lutte, et faire avancer le changement.

Gilles CARPENTIER

PTT (LILLE)  
Pour  
l'application des 39h

Mercredi matin, c'est dans les bureaux de la direction départementale qu'ils occupaient, que les préposés de Lille R.P et Lille-Moulins (centres de distribution) avaient établi leur quartier général.

La grève partie de Lille-Moulins, y était observée à 95% (60% pour l'ensemble).

Au CTA (Centre de tri automatique) de Lézennes qui compte 700 personnes, la grève était suivie à 80% dans la brigade de jour. Les camions étaient bloqués et le tri considérablement ralenti puisque réduit au seul tri manuel qui ne brasse que 1% du total.

Les grévistes, avec leurs organisations syndicales, CGT et CFDT, demandaient l'application effective des 39 heures, telle qu'elle a été prévue lors des accords intervenus dans la Fonction publique, et la création de 8 à 10 emplois supplémentaires en compensation. Les responsables syndicaux précisait que leur lutte s'inscrivait dans celle, globale, des 35 heures en 5 jours.

Au CTA, les postiers bénéficiaient d'une décharge d'une demi heure pour pénibilité. Passer à 39 heures, c'était donc perdre un avantage acquis. C'est pourquoi, ils s'étaient mobilisés sur les « 38h. tout de suite ».

Les postiers grévistes contestaient ainsi tout à fait l'interprétation de la direction générale. Celle-ci pour justifier la non application arguait du fait que les 39 heures étaient inscrites sur leurs bulletins depuis 1980 et donc appliquées.

La direction générale proposait également de régler les cas individuellement et non globalement.

Après des négociations difficiles, le travail reprenait vendredi au CTA et samedi à Lille, sur l'accord suivant : forfait de 10 heures accordé à tous les préposés lillois — l'excédent de travail fourni depuis le 1<sup>er</sup> janvier par rapport aux 39 heures pourra ainsi être résorbé — (ces 10 heures correspondent aux 10 semaines nécessaires jusqu'en mars, pour procéder aux vérifications).

D'autre part, chaque tournée va être immédiatement vérifiée. Toute tournée demandant plus de 39h. sera réajustée. Les créations de postes interviendront dans ce cadre et ne sont donc pas chiffrées.

La direction reconnaît donc dans les faits, que les 39h. n'étaient pas appliquées.

KODAK  
(VINCENNES-94)  
Maintenir les acquis

C'est pour le maintien d'acquis (en congés d'ancienneté) que les travailleurs de Kodak se sont mis en grève. La direction, en effet, prétend les supprimer sous prétexte d'application des ordonnances. « Pas question de permettre au patronat de ratisser des acquis importants que les travailleurs ont obtenu au cours des années précédentes grâce à leurs luttes et de remettre en cause par là même la portée des avancées sociales conquises après le 10 mai », affirme le communiqué CGT.

Après une première manifestation, le 25, au siège social (près de la Gare de Lyon) et l'échec de la discussion, les travailleurs y sont retournés le 26 à plusieurs centaines. Ils l'ont occupé.

Kodak emploie 8000 personnes en tout en France. L'usine de Vincennes était seule en mouvement, mais il était question d'une extension, à Châlons notamment.

## SECURITE SOCIALE LE CHANGEMENT N'EST PAS PASSE PAR LA

Le rétablissement du 1% de cotisation supplémentaire de Sécurité sociale (cette innovation giscardienne de triste mémoire annulée juste avant les élections présidentielles) est l'une des mesures les plus négatives prises par l'actuel gouvernement. C'est une amputation directe du pouvoir d'achat des travailleurs que ces derniers ne peuvent comprendre venant d'un gouvernement de gauche.

Ils ne peuvent se satisfaire, d'une manière générale, des mesures prises (ou non prises) en matière de Sécurité sociale. On peut tout à fait comprendre qu'il faille du temps pour mettre sur pied une réforme complète et cohérente de cette institution fort complexe ; face à un patronat qui ne peut manquer de s'y opposer, il y faudrait d'ailleurs, pour qu'elle soit favorable aux travailleurs, la mobilisation et la pression active de ces derniers (ce n'est pas semble-t-il dans ce sens qu'on s'achemine).

Mais pourquoi ne pas prendre un minimum de dispositions transitoires qui mettent au moins fin, par exemple, à la situation instaurée par les ordonnances de 1967 (livrant entre autre la Sécurité sociale au patronat) et aux conséquences néfastes qu'elles ont pu avoir ?

Quant au financement du déficit encore une fois invoqué pour justifier le 1%, n'aurait-il pas pu l'être par des mesures susceptibles de permettre le recouvrement des dettes patronales ? (Les salariés, eux, n'ont pas le loisir d'en faire)...ou encore par le déplafonnement des cotisations ? De telles orientations étaient d'ailleurs préconisées par la CGT comme la CFDT (même si sur d'autres points concernant la Sécurité sociale, ces deux centrales ont des avis divergents).

De telles orientations, il est vrai, seraient difficilement mises en œuvre dans le cadre de la ges-

tion actuelle de la Sécurité sociale qui est en fait entre les mains du patronat, à travers un « paritarisme » dont CFDT et CGT sont pratiquement écartées : en somme, une co-gestion CNPF-FO.

Dans une récente conférence de presse de la CGT sur ce sujet, Henri Krasucki déclarait : « Il semble que le gouvernement envisage des consultations dans un court délai pour mettre au point une solution convenable. Il a encore la possibilité de réparer l'erreur de décision commise... »

A suivre donc... Mais, au-delà des pétitions, des délégations, quel rôle auront joué les travailleurs, quel poids auront-ils eu, et devant quelle « ordonnance » — avec du bon et du mauvais — se trouveront-ils au bout du compte placés ?

Lors de cette conférence de presse, ouverte par une intervention de Thérèse Poupon, membre de la Commission exécutive et responsable du secteur social auprès du Bureau confédéral, un certain nombre d'informations ont été fournies dont nous re prenons ici certains éléments.

### Les dettes patronales :

Le total des dettes au 31 décembre 1980, était de 14,45 milliards (17 milliards avec la majoration de retard).

L'estimation pour 1981 est de 7 milliards environ (2,36 milliards en 1979, 4,5 milliards en 1980). Nette tendance à la hausse donc !

La CGT souhaite notamment (revendication analogue à la CFDT) la création d'un Fonds de garantie financé par les employeurs pour faire face aux « défaillances ».

### Qui dirige la Sécurité sociale ?

Sur les 16 caisses régionales d'assurance maladie, les patrons assurent la présidence de 10, FO de 4 et la CGC de 2.

Dans les 125 caisses primaires,

76 présidents sont des patrons, 31 sont à FO, 12 à la CGC, 4 à la CFDT, 1 à la CFDT (Réunion), et 1 à la CGT (Martinique).

Pour les 119 caisses d'allocations familiales, 67 (soit 56,3%) sont présidées par des représentants du CNPF (41), de chambres des Métiers (8), de l'UNAF non salariés (12), de l'UNA, professions libérales (5) et de l'UMAP, armateurs de pêche (1). Pour le reste (52 caisses, soit 43,7%), FO en préside 17, l'UNAF salariés 14, la CGC 11, la CFDT 6, la CGT marins du commerce navigation intérieure 2.

Au niveau national, la CNAM est présidée par FO, la Caisse de retraite par le CNPF et la CMAF par la CFDT. C'est toujours un représentant du CNPF qui préside l'Union nationale des caisses de Sécurité sociale (UNCASS).

La majorité écrasante des cadres et agents de direction désignés sont à FO : la main mise CNPF-FO va bien au-delà des directions.

Dans un tel système, le patro-

nat est libre de gaspiller des fonds, en location d'immeubles de grand standing (comme pour la CNAM), en matériels informatiques (la Sécurité sociale est un véritable banc d'essai pour les constructeurs de ces matériels...). En contrepartie, au détriment des travailleurs : la suppression du paiement au guichet, les services médicaux de caisses transformés en contrôle et répression des assurés et des médecins, les multiples obstacles pour ceux qui réclament leurs simples droits.

Pour remplacer ce faux paritarisme, la CGT souhaite la représentation des organisations syndicales en fonction des résultats des dernières élections prud'homales. Annuler les ordonnances de 67 et mettre en place une telle représentation constituerait pour la CGT une première réforme provisoire indispensable, qui estime que « si ce n'était pas le CGT qui avait obtenu 43% des voix à ces élections, ce serait déjà fait... ».

G.C.

## RENAULT BILLANCOURT

## LE REcul DE LA CGT

La CGT a perdu 12,7% des voix dans le collège ouvrier aux dernières élections professionnelles à Renault-Billancourt et 11% dans le collège des employés-cadres-techniciens où elle se trouve maintenant devancée par le CFDT.

Dans le collège ouvrier, la perte CGT (au profit de la CFDT) est bien plus forte (jusqu'à 30%) dans les ateliers où s'étaient développée l'importante lutte des O.S. de l'automne dernier : le 74 (atelier de peinture, environ 800 travailleurs, la plupart immigrés), les presses... La CFDT devance même la CGT au 74...

De 76,5% en 1965, la CGT était descendue à 69% en 1974 dans le collège ouvrier ; puis elle était remontée : 70% en 1980, 74,7% en 1981. Une reprise

plusieurs fois citée en exemple par Henri Krasucki d'une bonne rectification de l'activité syndicale (notamment au Congrès de l'URIF/CGT).

Le recul est très important et abaisse la CGT à 62%. La CFDT progresse, de 13% en 1981, elle passe à 25% cette année.

Expliquer une telle régression par « la démagogie et la surenchère des syndicats CFDT et FO » comme a pu le faire la CGT, ne peut convaincre personne. L'attitude lors de la grève des O.S. en octobre, en premier lieu, mais aussi les suites des problèmes soulevés l'an dernier par les affaires de Vitry et Montigny, et plus récemment, l'attitude à l'égard du coup de force en Pologne sont sans aucun doute les raisons de fond de ce recul.

G.C.

**HOPITAL  
A. BECLERE  
(CLAMART-92)**

**Grève pour  
création d'emploi**

L'hôpital Antoine Beclère à Clamart : en service depuis 10 ans, 500 lits, 1 032 agents.

Sur proposition de Gelly, conseiller général PCF, la commission de surveillance\*, dont il est membre, a étudié le nombre d'agents qui devrait être présent tous les jours sur Beclère.

Afin d'effectuer cette étude, la CFDT a procédé à une enquête approfondie dans chaque service : réunion avec le personnel, discussion avec la surveillance, puis nouvelle réunion avec le personnel. Ses conclusions sont sans appel : il manque 119 postes sur l'hôpital.

L'administration, quant à elle, avance le chiffre de 110 ; sur intervention des médecins, les 9 postes de différences sont intégrés.

Pour la CFDT, la revendication est claire : création immédiate d'un premier volume d'emplois et calendrier précis pour aboutir aux 119\*\*. A cela viennent s'ajouter les postes nécessaires pour la mise en place du service cardiologique qui vient d'être transféré à Beclère.

Suite à un mouvement sur l'ensemble de l'A.P., le 15 décembre 1981, qui avait bien marché sur leur hôpital, les militants CFDT de Beclère décident de passer dans les services le 16. Devant la réaction des travailleurs, ils décident de déposer un préavis de grève pour le 11 janvier. Cette date laissait le temps à l'A.P. d'étudier le dossier et d'entamer des négociations avant l'expiration du préavis.

Le 11, devant le mutisme de l'A.P., le personnel décide d'engager l'action, principalement sous la forme de grève administrative (non perforations des cartes GAMM, qui permettent le traitement informatisé du paiement des actes médicaux. Occupation par roulement des caisses « consultations »). Après deux semaines, le moral est bon, comme en témoigne la prise en charge du mouvement et la participation aux AG (60, 80, 120). Par ailleurs, des réunions par services ont lieu tous les 2 ou 3 jours pour examiner les problèmes et renforcer la mobilisation.

Le 20, Pujol, directeur du personnel de l'AP, a reçu une délégation syndicale. Il a d'abord annoncé la création de 19 postes, cardiologie comprise! Puis 19 sans cardio... Enfin, en rentrant à l'hôpital, le directeur de Beclère donne le chiffre définitif : 13 postes en cardio et 7 autres affectations!

A l'heure où la lutte contre le chômage est définie comme la priorité des priorités, l'action de travailleurs, revendiquant la création d'un nombre précis de nouveaux emplois correspondant à un besoin social urgent, revêt une grande importance. Ils doivent obtenir satisfaction.

\*La commission de surveillance, qui n'a qu'un rôle consultatif, est composée d'élus, de personnel mé-

dical désigné par l'Ordre des médecins ou l'administration, et de représentants syndicaux.

\*\*Parallèlement, la CFDT Beclère demande que soit mis sur pied un contrat solidarité pour permettre le fonctionnement correct du centre d'IVG Jean-d'Alsace. Actuellement, 50% des femmes doivent être dirigées vers le privé, faute de personnel et le centre est fermé le samedi, ce qui constitue un obstacle majeur pour les travailleuses, tant pour l'IVG que pour information sur la contraception.

**HOPITAL  
H. MONDOR  
(CRETEIL-94)**

**Il manque  
420 agents**

Un mouvement de grève est en cours pour l'embauche d'effectif à l'hôpital Henri Mondor - Créteil - Val-de-Marne (un des plus gros centres hospitaliers de la région parisienne). Selon la CFDT qui a pris l'initiative du mouvement : « Il manque actuellement 420 agents toutes catégories à Mondor dans le cadre des 40 heures et l'application effective des 39 heures nécessiterait l'embauche de 60 agents » — pour la qualité du service il faut du personnel en nombre suffisant.

Déclenché le 21 janvier, le mouvement prend la forme d'une grève administrative.

**H.P.  
(ARMENTIERES-59)**

Le personnel de l'hôpital psychiatrique lutte depuis le 22 janvier pour l'application des 39 heures et la cinquième semaine de congés payés. Ainsi que pour l'attribution des primes à tout le personnel. Une lutte très active qui se traduit par l'occupation des locaux administratifs et qui est soutenue par l'ensemble des organisations syndicales...

**SUD-COULEUR  
(MONTPELLIER)**

**Paiement des préavis**

Les Labos du Sud, patrons de Sud-Couleur Montpellier, ont toujours affirmé avec force qu'ils ne paieraient pas les mois de préavis aux grévistes (voir HR 1271). Eh bien, finalement ils ont payé.

Après trois mois de grève avec occupation, un mois et demi de lutte pour obtenir le paiement de leur dû, les ouvriers ont signé un protocole d'accord avec la direction, homologué par le tribunal de Commerce qui prévoit le paiement des salaires contre l'évacuation des laboratoires.

Sans conteste, ce paiement est une victoire. Car, d'une part, cet argent bloqué entravait la création de la SCOP projetée et que, d'autre part, vu la longueur et la dureté de la lutte, on pouvait craindre que la situation s'éternisant, l'occupation aurait été levée d'elle-même sans contrepartie.

Ce qui a fait plier la direction?

L'occupation de l'entreprise qui paralyse l'outil de production n'est jamais une chose bien vécue par le patronat, et puis cette lutte bien connue localement, se devait d'être réglée par les pouvoirs publics qui ont pu faire pression sur la direction..., enfin la mise en place de la SCOP avançait envers et contre tout. De multiples contacts avaient été pris avec les clients... Tout cela explique le règlement du problème financier.

Mais pour la CGT Sud-Couleur et pour de nombreux travailleurs

rien n'est fini... Le montage d'une SCOP s'inscrit dans la lutte qu'ils mènent depuis trois mois pour sauver leur emploi. A ce propos, deux questions se posent : quelles sont les intentions des Labos du Sud et quelle va être l'attitude des pouvoirs publics?

Au cours de la conférence de presse donnée par le syndicat CGT, le délégué syndical déclarait que : « La direction peut soit récupérer le matériel après avoir liquidé l'entreprise, soit reprendre ses activités avec un nombre réduit de personnel. Les pouvoirs

publics assurent qu'ils privilégieront ceux qui créeront le maximum d'emplois ; mais les pouvoirs publics connaissent les pratiques des Labos du Sud en matière d'emploi : à savoir, acheter un laboratoire et deux ans plus tard, déposer le bilan et mettre en chômage plus de 200 personnes! »

Les ouvriers qui veulent créer la SCOP ont montré, eux, par leur longue lutte contre les licenciements que leur objectif était bien de sauver l'emploi sur la région.

**LE BLOC-NOTES DU PARTI**

► LILLE : Le banquet du parti animé par la Lyre des travailleurs s'est tenu samedi 23 janvier

Travailleurs et leurs familles, militants d'autres organisations, jeunes, amis du parti et camarades ont formé une assemblée diverse et joyeuse. La Lyre a chanté ; le couscous était fort réussi ; on a bien dansé et aussi beaucoup discuté les uns avec les autres. Des amis sont repartis avec l'hebdo ou Proletariat. Un camarade a rejoint les rangs du parti ce soir-là : bienvenue à lui!

► CLERMONT-FERRAND : vendredi 12 février, le Comité de parti à Clermont organise une réunion avec des travailleurs de Michelin. On y abordera différents thèmes au cœur des problèmes posés aux travailleurs de l'usine N°1 de Clermont : quelle situation chez Michelin, quelles perspectives, dans quel sens agir?

On discutera ferme ce soir-là à Clermont, car les choses sont sérieuses pour des milliers et des milliers de travailleurs clermontois et leurs familles. Un journaliste de L'Humanité rouge sera présent et notre hebdo rendra compte de cette réunion-débat.

► L'affiche de promotion de la « nouvelle formule » de l'hebdo est sortie : la commander sans retard.

► PROLETARIAT N° 23 est encore disponible... et encore d'actualité. On peut y lire des articles sur la décentralisation, les nationalisations, la viticulture, sur la question de l'Etat — faut-il le réformer ou le détruire? (Prix : 15 francs port compris). Le commander à Proletariat : BP 320 - 13213 Marseille Cedex 1. S'abonner, c'est mieux : 4 numéros : 50,00 frs.

► Le Secrétariat politique du PCML a envoyé un communiqué à la presse critiquant l'accord sur le gaz sibérien (le 24 janvier 1982).

**L'HUMANITE ROUGE  
NE DISPARAITRA PAS !**

Ces derniers mois, Combat Socialiste, quotidien du Parti socialiste a cessé de paraître. Il vient d'en être de même pour Charlie-Hebdo. A qui le tour?

**LA PRESSE D'OPINION EN DANGER :**

Ces disparitions témoignent des difficultés dans lesquelles se débat de plus en plus aujourd'hui la presse d'opinion. Citons en particulier :

- les coûts de fabrication en augmentation constante : papier, frais d'expédition...
- l'absence de ressources publicitaires
- un réseau de distribution NMPP fait pour les grands médias et qui coûte cher aux petits
- l'augmentation de la TVA à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1982.

**L'HUMANITE ROUGE CONFRONTEE  
A CES DIFFICULTES**

Il faut affronter les dettes accumulées sous Giscard. Les mesures promises par le gouvernement pour la presse d'opinion ne sont encore qu'à l'étude. Mais L'Humanité rouge ne disparaîtra pas, avec le soutien de ses lecteurs et amis.

**DEBUT FEVRIER, UNE NOUVELLE FORMULE**

Une nouvelle formule a été décidée pour début février, tenant compte à la fois :

- des difficultés financières
- de la nécessité pour les travailleurs de faire entendre leur voix pour obtenir des changements favorables.

L'HUMANITE ROUGE hebdomadaire, paraîtra

trois semaines par mois sur 8 pages au prix de 3,00 Frs

la quatrième semaine sur 16 pages au prix de 5,00 Frs. Seul ce numéro sera diffusé en kiosque par les NMPP à partir de début février.

Pour avoir L'Humanité rouge chaque semaine :

**ABONNEZ-VOUS** 1 an : 150,00 Frs  
6 mois : 80,00 Frs

Pour tout nouvel abonné, pour un an, avant le 31 janvier 1982 :

UN NUMERO DE PROLETARIAT

Pour aider L'Humanité rouge à surmonter les difficultés financières

**SOUSCRIVEZ**

L'Humanité rouge ne peut rester à ces prix de vente que si elle est aidée en permanence par ses lecteurs et amis.

**Attention  
si vous achetez  
L'HUMANITE ROUGE  
en kiosque**

Pour l'avoir chaque semaine,  
une seule solution :  
**ABONNEZ-VOUS**  
Renvoyez vite le talon ci-contre,  
accompagné de votre règlement.

(remplir en majuscules)

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Code postal et bureau distributeur : .....

S'abonne  pour 6 mois : 80,00 Frs  soutien 6 mois : 120,00 Frs  
 pour 1 an : 150,00 Frs  soutien 1 an : 200,00 Frs

(Je recevrai un numéro de Proletariat si je suis un nouvel abonné)

Règlement à l'ordre de Presse d'Aujourd'hui

A renvoyer à : Presse d'Aujourd'hui - BP 70 - 94220 CHARENTON

**L'HUMANITE ROUGE**

Fondateur : Jacques JURQUET.  
Directeur politique : Pierre BURNAND.  
Directeur de publication : Jean-Luc EINAUDI.  
Commission paritaire : N° 57952 - dépôt légal : 1<sup>er</sup> trimestre 1982.  
Téléphone : 16 (1) 893 87 16.  
Adresse : Presse d'Aujourd'hui. BP 70 94220 Charenton.

Comment a évolué la situation depuis l'occupation de «L'Ampelos» cet été? Où en est-on de la mise en œuvre des engagements du gouvernement?

Si, d'une manière générale, la trêve des importations a été respectée, il y a quand même eu des fuites. Des vins arrivaient dans les ports de Nantes et de Brest, mais aussi via la Hollande et la Belgique : nous avons à ce sujet alerté le gouvernement. Il faut dire que les accords portaient sur les importations Italie-France, mais pas sur celles Belgique-France!

Pour que ce trafic cesse, nous avons fait une petite action spectaculaire pour essayer de bloquer des camions de lait, transportant du vin (!), en provenance de Belgique : et même si nous les avons manqués lors du contrôle, nous avons atteint notre but!

Alors, nous avons actuellement une situation qui nous est très favorable : et si les prix ne montent pas, et si le revenu du viticulteur n'est pas suffisamment élevé, c'est qu'entreront en jeu des événements étrangers à l'équilibre du marché.

En effet, nous nous trouvons avec une petite récolte, donc, nous couvrons absolument tous les besoins de la consommation — nous ne sommes pas en situation de surproduction — moyennant quoi, si les importations italiennes ne viennent pas perturber l'équilibre du marché, normalement nous devrions tourner à des prix, qui doivent être au minimum entre 16,50frs-17frs pour des petits degrés (9-10°) et 20frs pour les forts degrés (11-12-13°). Ce qui d'ailleurs est loin d'être satisfaisant compte tenu du retard accumulé au niveau du revenu du viticulteur. Quant à la répercussion importante éventuelle sur les prix à la consommation, dont parle le Négoce (pour s'opposer à ces augmentations), elle serait de l'ordre de 50 centimes la bouteille. Cela ne devrait pas, à notre avis, trop gréver le budget des consommateurs.

● Comment vois-tu la campagne 82?

Elle devrait être équilibrée : nous avons environ 67 millions d'hectolitres de vin — la consommation, elle, doit tourner autour de 70 millions d'hecto — les importations devraient atteindre 4 à 5 millions d'hecto. Globalement, nos besoins doivent tourner autour de 80-85 millions d'hecto. En tenant compte de tout cela, nous devrions avoir un marché bien équilibré, avec des prix compétitifs et surtout parfaitement rémunérateurs; si ces prix-là ne sont pas respectés, c'est que d'une part le Négoce ne joue pas le jeu et que d'autre part les aberrations de l'Europe continuent. A ce moment nous interviendrons pour rétablir l'équilibre et le rapport de force.

● Comment le CRAV apprécie-t-il les résultats de la conférence annuelle? En particulier en ce qui concerne les problèmes du revenu et du foncier?

Le premier acquis de la conférence annuelle, de mon point de vue, c'est qu'elle a été l'expression de ce qui doit être la réalité agricole, c'est-à-dire la diversité

Août 1981, les viticulteurs occupent le pinardier «L'Ampelos» dans le port de Sète. Les Comités d'action viticole exigent l'arrêt immédiat des importations massives de vins italiens. Les négociations engagées avec le nouveau gouvernement débouchent sur un accord qui se traduit par une remontée du prix du vin. Le Négoce, quant à lui, s'engage, non de gaieté de cœur, à limiter les importations. Fin janvier 82, pourtant, les Comités d'action décident à nouveau de mobiliser leurs troupes. Trois millions d'hectolitres de vin — en provenance d'Italie — sont entrés sur le marché depuis septembre, en dépit des accords et des engagements du gouvernement et du Négoce. La situation est donc à nouveau tendue et des actions se préparent sur le terrain. Vendredi 29 janvier, le Comité d'action viticole de l'Hérault appelle à un rassemblement à Béziers qui risque fort d'être un tremplin pour la mobilisation si aucune solution positive n'intervient d'ici là. L'interview de Jean Huillet, porte-parole du Comité d'action viticole de l'Hérault, que nous publions ci-après, est antérieure aux récents événements. Son témoignage et ses analyses permettront cependant de mieux saisir la situation présente et les raisons de la colère des viticulteurs.

## Espoir déçu pour les viticulteurs du midi ?



Entretien avec Jean Huillet porte parole du CAV de l'Hérault

CRAV : Comité régional d'action viticole qui est la coordination des différentes organisations syndicales et professionnelles des viticulteurs.

des organisations agricoles.

Pour la première fois, l'hégémonie de la FNSEA et du CNJA a été battue en brèche. Nous avons vu arriver le MODEF et la CNSTP qui sont deux sensibilités du monde agricole, ce qui pour nous est très important et par là très positif.

Le deuxième point, c'est qu'il est quand même regrettable que sous la pression de la FNSEA, on ait continué à sortir la même logique de subventions et d'aides systématiques au monde agricole. Bien sûr, les choses se sont quelque peu transformées. On a voulu distribuer de l'argent qu'aux plus petits. Sur ce point nous sommes entièrement d'accord.

Ceci étant, cette politique d'aide ne nous satisfait pas. Certes Giscard n'avait donné que 1000 francs à chaque agriculteur. Le nouveau gouvernement en accordera 2500 francs. Mais qu'est-ce que ça vaut 2500 francs pour un viticulteur qui a beaucoup de ses producteurs très endettés? Ça continue à être de l'aumône sur le principe. Et donc nous considérons que c'est parfaitement regrettable.

Par rapport au Foncier, je me bornerai à exprimer mon point de vue personnel car il y a au sein des viticulteurs de profondes divergences et donc au sein du CRAV.

Pour ma part donc, et avec les gens qui me font confiance, nous pensons que la propriété privée n'est pas une fin en soi; que dans une politique de changement, il faut tendre à arrêter l'accumulation du capital, pour en arriver à une meilleure répartition de l'outil de travail. Pour nous, la terre est avant tout un outil de travail et non une valeur refuge ni un moyen de spéculation. Ceci, je le répète, n'est le point de vue que d'une partie des gens du CRAV et nous continuerons en son sein à mener la discussion sur ces questions.

La réforme foncière, avancée à la conférence annuelle, met en avant le renforcement du rôle des SAFER, et particulièrement la possibilité donnée aux SAFER de gérer des terres de façon directe. Pour nous, c'est une première victoire, car cela faisait longtemps que nous le réclamions. Ceci dit, nous disons aussi attention! Car cela suppose une restructuration des SAFER, une réorganisation de la volonté des SAFER, un recyclage des personnels des SAFER. Quand on sait le rôle d'agent foncier joué par les SAFER par le passé, on peut mesurer le chemin à parcourir.

Ayant assisté à la dernière assemblée annuelle de la Fédération nationale des SAFER, j'ai pu mesurer combien était grand le fossé séparant ceux qui crient au collectivisme, et ceux qui demandent une autre politique foncière, avec une gestion collective des moyens de production afin de mieux maîtriser d'une part le progrès technique et d'autre part le productivisme.

C'est cette voie-là que nous voulons suivre. En effet, les SAFER, ou les Offices fonciers, doivent donner la possibilité aux agriculteurs de pouvoir exercer ce métier sans acquiescer le foncier et particulièrement pour les jeunes. Pour assurer la relève, il faut bien que des jeunes s'installent; or, dans l'état actuel des choses, avec les crédits, l'encadrement des prix bonifiés et le système d'installation qu'on a, si le jeune n'a pas les moyens, il ne peut pas s'installer.

En résumé donc, il y a des éléments novateurs dans les résultats de la conférence annuelle, mais qui ont été amoindris par l'attitude sectaire de la FNSEA, on l'a vu d'ailleurs au cours des manifestations organisées par celle-ci avant la conférence; manifestations auxquelles nous avons refusé de nous associer compte tenu de leur caractère politique évident.

Nous espérons, quant à nous, que pour la prochaine nous irons beaucoup plus loin.

● Depuis la rentrée, il y a eu 300 licenciements de salariés agricoles dans l'Hérault, qu'en pense le CRAV?

De mon point de vue, tout ce qui a trait à l'emploi, en particulier les licenciements, est parfaitement regrettable.

C'est le résultat d'une situation économique difficile; c'est doublé aussi dans la région du Biterrois par le fait qu'il a gelé fortement dans certains villages et que la solution pour les employeurs de main-d'œuvre a été d'abord de licencier des ouvriers avant de discuter d'autres solutions.

Nous, nous disons, qu'il faut inverser la tendance. A l'heure actuelle, la politique qui tendrait à parler uniquement de la compétitivité de la viticulture au niveau mondial, amène d'une part la disparition de viticulteurs en tant que tels, et d'autre part celle des salariés agricoles.

Par contre, si la tendance est inversée, si nous disons que la viticulture est une richesse en soi, une valeur économique à préserver au même titre que n'importe quoi d'autre, elle est créatrice d'emploi et donc à préserver.

Dans le domaine industriel par exemple, lorsque Boussac bat de l'aile, lorsque Manufrance se casse la figure, quand les frères Willot font des entourloupettes, c'est un drame national, tous les médias en parlent, et on trouve les moyens financiers pour remettre ça sur pied. De la même façon, la viticulture constitue une véritable entreprise et donc en tant que telle cela doit être préservé. Alors tout ce qu'on portera atteinte à la viticulture portera atteinte à l'emploi et nous ne pouvons le tolérer.

Personnellement pour l'instant, nous essayons de lutter contre cela. Dans le cadre, par exemple, du problème des sinistrés du gel, nous avons négocié avec le pouvoir des moyens pour que les employeurs de main-d'œuvre puissent être financièrement aidés pour pouvoir garder leurs ouvriers. Bien entendu, ils ne recevaient l'aide que dans la mesure où cette aide servait concrètement au maintien de l'emploi.

En donnant une subvention à ces gens-là, on permettait de maintenir les salariés agricoles sur les exploitations. On ne défendait pas le propriétaire, en tant que propriétaire foncier, on le défendait en tant que garant d'un ou plusieurs emplois.

En conclusion, à l'heure actuelle, je crois que le slogan que pourrait reprendre le CRAV, c'est que la viticulture est un secteur économique créateur d'emplois et, en tant que tel dans le cadre de la lutte contre le chômage, qui est la priorité du gouvernement, elle doit être préservée.

Propos recueillis par Daniel PIOCH